

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

L'an deux mille vingt-et-un, et le 14 juin à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle Honoré de Balzac, compte-tenu de la crise sanitaire en cours, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/06/2021,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absent représenté : M. Fabrice GOBERT BERINGUER (procuration à M. Sébastien FRUGIER)

Absent : néant.

Un scrutin a eu lieu, M. Mme Cécile DESCHAMPS a été élue secrétaire.

-----  
Monsieur le Maire propose avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion une présentation des quatre logements sociaux qui vont être construits au lotissement « Les Hauts de Coutures ». Il s'agit de maisons jumelées comportant deux logements T3 de 68 m<sup>2</sup> et deux logements T4 de 82 m<sup>2</sup>. Les loyers seront compris entre 436 et 485 euros hors charges pour les T3 et 551 euros hors charges pour les T4. Les travaux devraient démarrer en septembre pour une durée d'environ un an.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2021, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'étude des conventions de mise à disposition de personnel et d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

**2021.6.1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Olivier BOUISSOU qui informe les membres du Conseil Municipal de la demande du Service de Gestion Comptable de Chinon pour prendre une décision modificative afin de retirer les crédits inscrits lors du Budget primitif à l'article 775 « Produits des cessions d'immobilisations ».

Monsieur le Maire propose également d'intégrer la modification pour diminuer le budget prévu à l'opération voirie de 10 000 euros afin de permettre l'augmentation de l'enveloppe destinée à l'acquisition du camion tri-benne nécessaire au service technique.

La décision modificative suivante est proposée :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation crédits
D 61521 : Entretien de terrains	5 000,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00 €</b>	
D 2152-57 : voirie	10 000,00 €	
D 21571-56 : matériel		10 000,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
R 775 : Produits des cessions d'immob.	5 000,00 €	
<b>TOTAL R 77 : Subventions d'investissement</b>	<b>5 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative telle que présentée.

### **2021.6.2/ EMPRUNT POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Olivier BOUISSOU qui présente les trois offres reçues pour l'emprunt de 60 000 euros sur 15 ans à contracter dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Yves Elléouët :

- La Caisse d'Épargne qui propose un taux de 0,81 % pour un coût d'emprunt total de 3 854,41 euros,
- Le Crédit Agricole qui propose un taux de 0,72 % pour un coût d'emprunt total de 3 436,00 euros,
- Le Crédit Mutuel qui propose un taux de 0,85 % pour un coût d'emprunt total de 4 120,20 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole qui propose le taux le plus bas sur la même durée, et ainsi le coût total de l'emprunt le plus intéressant. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2021.6.3/ DEMANDE DE TRANSFERT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE (C.C.T.V.I.) DE L'INDRE ET DE SON HABILITATION EN ACCUEIL DE LOISIRS AU REGARD DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Exposé des motifs

Les statuts de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre disposent qu'elle est compétente en matière d'enfance-jeunesse pour la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, habilités au regard de l'article R 227-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La grande majorité des communes a transféré son accueil de loisirs à la C.C.T.V.I.

La commune possède une garderie périscolaire non habilitée. En la transférant, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, à Touraine Vallée de l'Indre, la garderie deviendra un accueil de loisirs périscolaire, ce qui permettra de proposer des animations pendant le temps périscolaire, avec le renfort de professionnels qualifiés dans le cadre d'un projet éducatif.

Le transfert de la garderie entraînera un transfert des charges établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (commission

composée d'un représentant par commune). Le rapport de la C.L.E.C.T. devra faire l'objet d'une approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux de la communauté de communes pour que le transfert devienne définitif.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité à la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre le transfert de la garderie périscolaire et son habilitation en accueil de loisirs périscolaire au regard du code de l'action sociale et des familles, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **2021.6.4/ CRÉATION DE POSTES DE CONTRACTUELS POUR LA SAISON ESTIVAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer des postes de contractuels pour pallier à l'accroissement d'activité pendant la saison estivale et aux remplacements du personnel communal en congés. Ainsi, il propose de créer un poste de contractuel sur la base de l'indice brut 354 pour :

- le service technique à temps complet du 5 juillet au 13 août 2021,
- l'agence postale communale à raison de 17,5 heures hebdomadaire du 23 août au 11 septembre 2021,
- l'entretien du Gîte d'étape du 8 juillet au 31 août 2021 selon les besoins du service,
- le service technique et le Gîte d'étape du 17 juillet au 31 août 2021 selon les besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer ces postes et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

#### **2021.6.5/ DÉTERMINATION DES TARIFS DU GÎTE D'ÉTAPE DE LA MÉTAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'importance de fixer assez tôt dans la saison les tarifs du Gîte d'étape de la métairie et de la salle des fêtes communale pour l'année suivante afin de pouvoir répondre aux sollicitations. M. le Maire mentionne les tarifs pratiqués en 2021 et présente un bilan du Gîte pour l'année 2020 qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 781,10 euros dû à la crise sanitaire. M. le Maire sollicite les élus pour fixer en plus des tarifs habituels, un tarif forfaitaire pour le ménage du Gîte en cas de location totale, ainsi qu'un tarif horaire de location de la salle des fêtes pour une association qui souhaite y dispenser des cours de biodanza payants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2022 :

##### **Tarifs du Gîte d'étape de la Métairie :**

- 15 euros la nuitée par personne pour le Gîte d'étape, taxe de séjour en supplément,

- 3 euros par personne et par demi-journée, pour une arrivée anticipée, ou un départ tardif, selon les disponibilités au Gîte d'étape,
- 3 euros par personne et par séjour ou un forfait de 50 € par groupe et par séjour si le gîte est réservé en totalité (de 40 à 42 couchages) de frais de désinfection COVID. Ce tarif est applicable pendant toute la durée de la crise sanitaire,
- 200 euros le forfait ménage pour les locataires ayant réservés la totalité du Gîte qui le sollicitent (14 voix pour et 1 abstention).

**Tarifs de la Salle Honoré de Balzac :**

	Hors commune	Habitants de Saché	Associations locales
<b>SALLE HONORÉ DE BALZAC</b>			
½ journée	250 €	170 €	3 utilisations gratuites par an
La journée	420 €	270 €	
Week-end	550 €	360 €	
Caution	300 €		
<b>SONORISATION</b>			
location	50 €		
Caution	1 000 €		

Pour la location de la salle des fêtes à l'association de Biodanza (association à but lucratif), il est décidé de fixer le tarif à 20 euros les deux heures (9 voix pour).

**2021.6.6/ REPOSE D'UN LUMINAIRE À LA CARRÉE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.) d'un montant de 1 018,24 euros pour l'installation d'un nouveau luminaire route de la Carrée car le précédent a été retiré car jugé trop dangereux. Pour cette opération, le reste à charge de la commune s'élève à 429,57 euros. M. Le Maire indique qu'il est important de remettre en place ce luminaire car le secteur de la Carrée manque déjà d'éclairage malgré l'étude menée avec le S.I.E.I.L. La propriétaire concernée a accepté son installation au même emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis pour la somme de 429,57 euros afin de réinstaller ce luminaire.

**2021.6.7/ REMPLACEMENT DE MENUISERIES À L'ÉCOLE ET À LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Préfecture dans le cadre du DSIL pour le remplacement de menuiseries à l'école et au secrétariat de la mairie et précise l'obtention de 3 609,88 euros dans le cadre de cette demande, soit 40 %. M. le maire laisse la parole à Madame Cécile DESCHAMPS qui présente les devis reçus de :

- KOMILFO pour un montant total de 14 266,37 euros T.T.C.,
- DUBOIS pour un montant de 9 835,25 euros T.T.C.,
- PELLETIER pour un montant de 10 044 euros T.T.C.

L'assemblée se demande si une négociation est envisageable sur ces devis. M. le Maire propose de retenir une enveloppe de 9 835,25 euros T.T.C. pour ces travaux et charge Mme DESCHAMPS de se rapprocher des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'enveloppe globale de 9 835,25 euros T.T.C. pour le remplacement de menuiseries à l'école et au secrétariat de la mairie selon les négociations des devis à venir.

#### **2021.6.8/ ACQUISITION D'UN CAMION TRI BENNE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'enveloppe de 24 600 euros T.T.C. prévue au budget primitif pour l'acquisition d'un camion tri-benne d'occasion pour le service technique. Après plusieurs recherches, il s'avère que ce genre de véhicule sur le marché de l'occasion est complexe à trouver et que le choix est très limité sachant qu'il n'est pas question d'acquérir un camion qui engendrerait dès le début beaucoup de frais d'entretien.

M. le Maire précise donc qu'il est peut-être préférable d'envisager l'achat d'un véhicule neuf, mais dans ce cas le budget est trop juste. Il précise que le point suivant concerne des travaux de voirie et qu'une économie de 10 000 euros sur l'opération d'investissement de la voirie peut permettre d'augmenter d'autant le budget pour l'acquisition du camion et présente les devis reçus :

- Renault propose un modèle à 37 112,25 euros T.T.C.,
- Opel propose un modèle à 33 480 euros T.T.C. sans le coffre,
- UGAP propose un modèle à 33 360,22 euros T.T.C.

L'assemblée trouve dommage de ne pas pouvoir trouver un modèle plus écologique mais cela n'existe pas encore dans cette gamme. Cette piste pourra être envisagée pour le prochain remplacement de l'utilitaire.

Monsieur PLANCHANT indique qu'en plus du prix, il est essentiel de tenir compte du délai de livraison du véhicule qui est aménagé sur mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'enveloppe globale de 34 600 euros T.T.C. pour l'acquisition d'un camion tri-benne pour le service technique et charge M. le Maire de choisir avec ce budget le modèle le plus approprié en favorisant le délai de livraison le plus court.

#### **2021.6.9/ TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'enveloppe de 60 000 euros de travaux de voirie prévus en investissement et présente le devis de l'entreprise COLAS pour les interventions jugées prioritaires pour cette année pour un montant total de 49 525,79 euros T.T.C. :

- création d'un aménagement sécuritaire à la Sablonnière permettant de créer un trottoir et un rétrécissement pour sécuriser les piétons et faire ralentir la circulation pour un total de 17 115,74 euros T.T.C.,
- création d'un aménagement sécuritaire avec des poteaux bois sur la rue du Pré Guibert pour un montant de 1 237,50 euros T.T.C.,
- réfection de la voirie au lieu-dit Le Grand Boulay pour un montant de 16 537,27 euros T.T.C.,
- réfection de la voirie au lieu-dit La Neuraie pour un montant de 9 889,72 euros T.T.C.,
- réfection d'une partie de la Place Calder pour un montant de 4 472,56 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette enveloppe maximale de 49 252,79 euros T.T.C. pour les travaux prioritaires de 2021 et charge M. le Maire de faire réaliser d'autres devis.

### **2021.6.10/ NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pascal PLANCHANT qui a fait réaliser des devis pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (école, bibliothèque, mairie, agence postale, salle des fêtes, maison Davidson et Gîte d'étape de la Métairie) :

- CARRÉ Net qui propose la prestation au tarif total de 1 194 euros T.T.C.,
- OcNet-vitre qui propose la prestation au tarif total de 710 euros (exonéré de TVA).

M. PLANCHANT précise que ces travaux sont habituellement réalisés par le personnel communal mais que certaines vitres ne sont pas accessibles et que la commune ne dispose pas du matériel adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise OcNet-vitre pour un montant total de 710 euros afin de faire nettoyer l'ensemble des vitres des bâtiments communaux.

### **2021.6.11/ ORGANISATION DES FESTIVITÉS POUR LE 14 JUILLET**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réponse négative du Conseil Départemental d'Indre et Loire de faire tirer le feu d'artifice du 14 juillet dans le parc du Musée Balzac en raison des risques d'incendie et de la présence sur le site de nombreuses œuvres prêtées par des musées nationaux. Le Conseil Départemental est disposé à réfléchir pour 2022 à une organisation commune qui pourrait s'articuler autour d'un spectacle de lumière (mapping vidéo).

M. le Maire indique donc qu'il faut réfléchir à un nouveau lieu pour le tir du feu d'artifice. Plusieurs pistes sont évoquées (circuit de bmx, bord de l'Indre, étang de Maurux,...).

Madame HEFTI-BOYER propose quatre groupes/ fanfares qui pourraient agrémenter la soirée du 14 juillet entre la tablée balzacienne et le tir du feu d'artifice (chaque élu a reçu au préalable les bandes sonores de ces groupes) :

- Pan'n'Co street band pour 1 618 euros,
- la Banda Jul avec 7 musiciens pour 1 640 euros,
- les percussions brésiliennes avec 5 musiciens pour 1 530 euros,
- Dix de Der avec 5 musiciens pour 1 500 euros.

Mme HEFTI-BOYER propose également en complément le devis d'Artmonissences de 150 euros pour la proposition d'une animation maquillage à destination des enfants pour la soirée.

M. le Maire précise également qu'une décoration a été choisie pour la Place Calder et demande l'autorisation de rembourser M. Olivier BOUISSOU pour la somme de 60,60 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la Banda Jul avec 7 musiciens pour 1 640 euros afin d'animer la soirée jusqu'au feu d'artifice,
- retenir le devis d'Artmonissences, à 9 voix pour et 1 abstention, pour l'animation maquillage à destination des enfants pour un montant de 150 euros,
- rembourser 60,60 euros à M. Olivier BOUISSOU suite à l'acquisition de décoration pour la place Calder le 14 juillet prochain.

### **2021.6.12/ THÉÂTRE DE L'ANTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la venue tous les étés de la compagnie du Théâtre de l'Ante pour une

représentation. Il précise que cette année ils viendront jouer la pièce « Chez Arthur, cabaret du temps retrouvé » le vendredi 6 août.  
Le coût de cette représentation, prévue au budget des fêtes et cérémonies, est de 1 018,50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la venue du Théâtre de l'Ante cette année encore et accepte de régler le coût de 1 018,50 euros. Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire fait passer à l'ensemble des membres du Conseil Municipal un courrier de Madame le Maire de PONT DE RUAN concernant le financement des vestiaires du stade William Lambert. Elle revient notamment sur sa sollicitation auprès des communes d'Artannes, Saché et Thilouze pour participer à hauteur de 2 500 euros afin de financer les 10 000 euros de subvention non perçue de la Fédération Française de Football par le SIVOM. Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas répondre à ce courrier car le sujet a déjà été traité lors d'une précédente séance.

M. Sébastien FRUGIER informe que la mairie a été approchée par une élue de PONT DE RUAN afin d'organiser une journée des associations commune sur le circuit de la Châtaigneraie. Les élus préfèrent reconduire l'organisation de l'an passé sur la place Calder, le city stade et le jardin public pour l'édition 2021.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier de reprise du bar-restaurant Le Balzac. Une remise aux normes électriques doit être réalisée avant la réouverture du bar prévue au mois d'août. La partie restauration devrait reprendre en février 2022.

Une commission Vie du village est prévue le 30 juin 2021 à 19h pour la prévision des festivités de 2022.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 23h00 et fixe le prochain Conseil Municipal au lundi 12 juillet 2021 à 20h00.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 14 juin 2021

Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	Absent représenté
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	